

N°2021-09/50B

**Objet : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE.**

L'an deux mille vingt et un, le 08 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Dominique ANDRAULT, Nathalie PINEAU, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> septembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Il est proposé au Bureau de renouveler la ligne de trésorerie pour une durée d'un an afin de gérer les avances de trésorerie.

La Caisse d'Épargne a fait une proposition pour un montant de 1 000 000.00€ aux conditions ci-dessous :

Tirages des fonds virement	1 000 000€
Durée initiale	12 mois
Index de référence	Euribor 1 semaine
Marge appliquée à cet index	0.60%
Périodicité	Trimestrielle

Frais de dossier : 1 000€

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Tirage : crédit d'office

Remboursement : débit d'office

Demande de tirage :

Créneau horaire de saisie : entre 7H et 16H30 tirage Jour J+1 ; de 16h30 à 21h, tirage jour J +2.

Demande de remboursement :

Créneau horaire de saisie : entre 7H et 16H30 remboursement Jour J+1 ; de 16h30 à 21h remboursement jour J +2.

Commission de non-utilisation : 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **ACCEPTÉ** de renouveler auprès de La Caisse d'Épargne la ligne de trésorerie pour une durée de 364 jours et un montant de 1 000 000,00€ aux conditions présentées ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement des échéances seront prévus aux budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

